

Table des matières

Les points marquants pour Laurent Imoberdorf, Syndic.....	6
Routes.....	6
Aménagement du territoire	6
Personnel communal.....	6
Télécommunication.....	6
Les points marquants pour Carine Delpierre, vice-Syndic	8
Passeport vacances	8
Accueil parascolaire (Croc 'Lionceaux et EFAJE)	8
Aînés	9
Agenda 21.....	9
ARASPE	9
Facture sociale.....	10
AVASAD	11
ASIRE.....	11
Les points marquants pour Christian Jaquier, municipal	14
Quelques chiffres pour commencer.....	14
Bâtiment des Placettes N° 3.....	14
Maison de commune.....	14
Salle polyvalente	14
Chauffage	14
Police	15
SDIS Haut-Talent.....	15
Les points marquants pour Patricia Riva, municipale	16
Lausanne Région.....	16
Journal Contact.....	16
Informatique.....	16
Affaires culturelles et loisirs	17
Sociétés Locales.....	17
Transports publics	17
Épuration et assainissement	17
Étude sur la régionalisation.....	17
Parcs et espaces verts	19
Mauvaises herbes.....	19

Arbres	19
Décorations florales et hivernale	19
Employé communal.....	19
Les points marquants pour Gérard Stettler, municipal.....	21
Forêts.....	21
Groupement forestier de la Menthue.....	21
Déchets – Ordures ménagères	21
Les instruments de financement.....	21
La taxe au poids.....	21
La taxe de base	21
Matériaux récoltés et éliminés.....	22
Services industriels	22
Service des eaux	22
Chiffres clés	23
Conclusion	24

Les points marquants pour Laurent Imoberdorf, Syndic

Routes

L'année dernière a été marquée par un important chantier de génie-civil, la réfection de la route de Froideville.

Le préavis 2016-07 relatif à ces travaux a été accepté au mois d'octobre 2016. Comme prévus, ces travaux ont été exécutés en 2017.

La somme allouée à ces travaux était de 466'000.-

Les travaux ont respecté le planning ainsi que le budget prévu.

La dernière partie, à savoir le revêtement final, sera effectuée cet été.

Quelques réparations urgentes ont été effectuées par notre employé communal ou sur mandat par des entreprises locales.

Aménagement du territoire

Notre Plan Général d'Affectation (PGA) est toujours en consultation auprès des services de l'État. Cela est dû en grande partie aux multiples changements des directives de l'État.

Afin de pouvoir respecter les conditions imposées par le canton, la municipalité a décidé de créer une zone réservée identique au PGA. Le but étant de limiter les constructions sur le territoire de la commune jusqu'à l'entrée en vigueur du PGA révisé.

Cette décision a été publiée en été 2017 dans la FAO ainsi que dans l'Écho du Gros de Vaud.

Personnel communal.

2017 a été marquée par le décès de Monsieur Freddy Dutoit.

Freddy Dutoit, fidèle collaborateur depuis de nombreuses années, s'occupait de la tonte du terrain de foot ainsi que la taille des haies communales.

Non avons engagé Monsieur Henri Guignard à l'heure afin d'effectuer une partie de ces missions

Notre boursière a passé avec succès les examens de « Spécialiste en finance et comptabilité avec brevet fédéral ». Ce qui nous a amenés à valoriser son salaire.

Télécommunication

La Municipalité a entendu les remarques répétées du conseil Communal concernant la couverture 3 & 4G offerte par Swisscom Mobile.

Nous avons renégocié la location du local technique sous l'école ainsi que l'évolution de la technologie implémentée à Bottens.

Swisscom Mobile s'est engagé à faire évoluer son installation. De plus et normalement Salt devrait intégrer également son réseau sur un nouveau mât qui remplacerait l'existant. Remplacement rendu nécessaire pour des raisons structurelles.

Les points marquants pour Carine Delpierre, vice-Syndic

Passeport vacances

L'APVRL (Passeport vacances de la région de Lausanne) se porte bien. Elle constate une hausse de fréquentations de 12,44%.

Les passeports farniente sont eux, par contre, en baisse de 4,52 %.

À Bottens, la fréquentation est stable : 11 passeports vacances et 4 farniente.

Depuis 2014, le coût unitaire est passé de 127, 65.- à 94,18.- soit plus de 25 % de baisse, ce qui se répercute sur notre participation financière. (541.05.-)

Pour rappel, 45.- sont versés par les parents (40.- dès le 2ème enfant) et 25.- pour le farniente. La commune ne participe pas aux passeports farniente.

Accueil parascolaire (Croc 'Lionceaux et EFAJE)

Bottens peut compter sur la présence de cinq mamans de jour. Nous avons connu au printemps une baisse du nombre de nos accueillantes en milieu familial, mais la situation s'est rapidement rétablie.

Pour répondre à la pétition et au postulat déposés lors du conseil de juin 2017, qui tous deux demandaient que la commune organise un accueil parascolaire lors de la pause de midi, une structure d'accueil a été mise en place à la rentrée d'août 2017. Une dizaine d'enfants, un peu plus le vendredi, sont reçus pour le repas de midi. Ils sont accueillis dès la fin des cours, jusqu'à la reprise de ceux-ci. Avant le repas et après, des activités sportives, ludiques, culturelles sont organisées. Plusieurs mamans s'investissent dans cet accueil parascolaire. La présidente de cette structure est Madame Joëlle Cossetto Chapuis. Tout le monde travaille bénévolement. La commune met à disposition gratuitement (1.- symbolique) la buvette et la salle de gymnastique. Il en coûte 17.- par jour, repas compris, aux parents. L'inscription coûte 40.- annuels. Elle est gratuite dès le troisième enfant. Le travail de ces bénévoles est remarquable et suscite la pleine satisfaction de chacun.

Dans sa séance de décembre, le conseil communal a refusé le préavis pour la création d'une UAPE. Le législatif a été sensible aux arguments avancés tant par la commission des finances que par la commission ad hoc. Les deux rapports peuvent être consultés sur le site de notre commune. Les coûts qu'une telle structure entraînerait tant pour la commune que pour les parents, ont mené à cette décision.

Voici le tableau de l'évolution des coûts engendrés par le parascolaire au cours de ces trois dernières années. A titre indicatif, la contribution socle (coût à l'habitant) s'élèvera en 2018 à 9.55.-

	2017		2016		2015		2014	
Administration par habitant	1 220	8.27	1 281	8.22	1 226	7.36	1 176	6.20
Administration total	10 089		10 530		9 023		7 291	
Accueil familial de jour coût horaire	2.97		2.88		2.24		2.91	
Accueil familial de jour total	13 072	38 824	15 797	45 495	14 270	31 965	11 093	32 281
Accueil Préscolaire coût horaire	5.77		4.79		5.07		4.83	
Accueil Préscolaire total	15 181	87 594	15 263	73 110	12 068	61 185	12 212	58 984
Accueil parascolaire	4.67		4.76		4.34		4.40	
Accueil parascolaire total	215	1 004	0	0	0	0	0	0
Total	137 512		129 135		102 173		98 556	

Aînés

Le 24 juin, nos aînés se sont rendus à la Fondation de l'Hermitage pour une visite guidée de l'exposition consacrée aux Impressionnistes. Cette visite a été suivie d'un repas pris sur place au restaurant l'Esquisse.

Le 14 décembre était quant à lui consacré au petit déjeuner, agrémenté comme d'habitude par des chants de deux de nos classes, menées avec entrain par leurs enseignantes.

On a pu retrouver nos classes, les six cette fois-ci, pour la traditionnelle chantée de Noël (cortège, chants, soupe de légumes). Pour la dixième année consécutive, nos enseignantes ont mené cette animation avec maestria. Quelles soient chaleureusement remerciées pour la fidélité de leur engagement.

Agenda 21

Agenda 21 : Notre commission, présidée par Monsieur Alain Santangelo, composée en outre de Mesdames Brigitte Huber et Emmanuelle Schärli, ainsi que de Messieurs Bertrand Clot et Jean-François Métraux, s'est réunie à quatre reprises. Elle a organisé la traditionnelle promenade d'été, répartie cette fois-ci sur quatre fins de journée, puisqu'il s'agissait de découvrir les frontières de notre commune. Elle a également organisé la journée coup de balai. De plus, elle s'est occupée des décorations florales printanières et des décorations de Noël (toit de la salle polyvalente).

ARASPE

L'ARASPE, Association Régionale de l'Action Sociale Prilly Echallens, compte en 2017 73 collaborateurs. Elle n'a connu aucune démission. Elle a fait l'acquisition de nouveaux locaux, qui permettent de mener des entretiens confidentiels avec les ayant-droit. De nouveaux postes ont été créés (RH, finances).

L'augmentation du coût à l'habitant est donc liée à cette évolution des ressources humaines, de la logistique et des principales nouveautés au niveau des prestations offertes.

Le 1er février est entrée en vigueur la révision de la loi sur l'action sociale vaudoise, ce qui a introduit un nombre très important de nouvelles règles. Notamment concernant la prise en charge des jeunes adultes afin de leur éviter l'écueil de l'aide sociale et de les orienter au plus vite vers la formation.

L'ARASPE a participé au projet pilote dans l'appui administratif en faveur des personnes âgées et/ou en situation de santé fragile en collaboration avec les CMS d'Echallens et du Mont.

L'ARASPE s'est aussi engagée dans la réforme vaudoise des curatelles et a participé au recrutement des personnes intéressées.

Même si la majorité des personnes reçues se comporte bien, des mesures supplémentaires liées à la sécurité du personnel sont en réflexion et une vigilance constante par rapport à la fraude dans l'utilisation des fonds du RI est indispensable.

Le rapport de gestion complet de l'ARASPE est consultable sur son site. Il vous informe, notamment, du nombre mensuel de dossiers traités par l'ARASPE.

À souligner, la légère baisse observée dans les secteurs du grand Echallens, et du Nord du Gros-de-Vaud.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution des coûts de l'ARASPE de ces dernières années.

	2017	2016	2015	2014
Coût par habitant	28.556	25.215	24.695	28.530
Coût total	35 409	30 762	31 634	34 977

Facture sociale

La facture sociale est constituée de la part des communes au financement de diverses prestations sociales : prestations complémentaires à domicile et hébergement ; assurance maladie ; revenu insertion (RI) et prestation cantonale à l'assurance chômage ; subvention et aide aux personnes handicapées ; prestations pour la famille et autres prestations sociales ; bourse d'étude et d'apprentissage.

Cette facture dépend du résultat de toutes les communes. Elle est influencée dès 2017 par la RIE III (révision de l'imposition des entreprises III) et par l'évolution des dépenses pour les prestations sociales

Le tableau ci-dessous montre, en points d'impôts, l'évolution de la facture sociale de ces dernières années. Un point d'impôt représente CHF 41'052.- en 2017.

	2017	2016	2015	2014
En points d'impôts	15.01	14.66	14.37	13.55

La facture sociale se calcule en points d'impôts. De plus, la moitié des impôts conjoncturels (droits de mutation, gains immobiliers et succession et donations) doit être rétrocédée.

AVASAD

Les activités de l'AVASAD (Association Vaudoise d'Aide et de Soins À Domicile) ont une croissance plus contenue depuis le 4^{ème} trimestre 2016. La croissance des prestations projetées est de 4,1%.

Le dispositif est confronté à une augmentation de la population recourant à leurs prestations, à une précarisation d'une frange de la population ainsi qu'à une demande de prestations plus importante pour des clients dont la durée de prise en charge augmente. La complexité des situations et les prises en charge plus spécialisées, tels les troubles de la santé mentale sont également en hausse.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution des coûts de ces dernières années.

	2017	2016	2015	2014
Coût par habitant	93.00	90.00	84.50	80.40
Coût total	113 460	115 290	103 597	94 550

ASIRE

Le rapport des délégués de notre législatif à l'ASIRE (Association Intercommunale de la Région d'Echallens), ainsi que le rapport de gestion de l'ASIRE, consultable sur le site de l'association, fourmillent de renseignements que nous ne reprenons pas ici.

Nous mettons cependant en évidence les points suivants :

Le budget prévoyait un coût de 584.36.- par habitant La quote-part des communes est déterminée en proportion de la population au 31 décembre de l'exercice précédent. Le coût par habitant en 2016 s'élève finalement à 551.74.- (558.93 en 2015)

En 2018, le coût à l'habitant est budgétisé à 603.- soit une augmentation de CHF 13.70.- ou 2,32% par rapport au budget 2017.

Une partie de l'augmentation de charges est due à la mise en exploitation des nouveaux sites. Il faudra plusieurs exercices comptables pour stabiliser ces coûts d'exploitation.

Les nouveaux collègues modifieront la carte scolaire de notre district et contribueront à terme à diminuer les frais de transport.

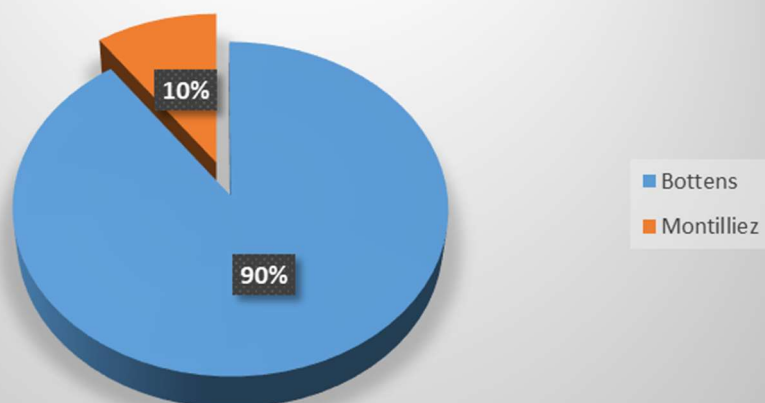
Vous trouvez ci-dessous les coûts occasionnés par l'ASIRE ces dernières années.

	2017	2016	2015	2014
Coût par habitant	546.36	551.74	558.90	492.27
Coût total	677 486	673 117	715 951	603 526

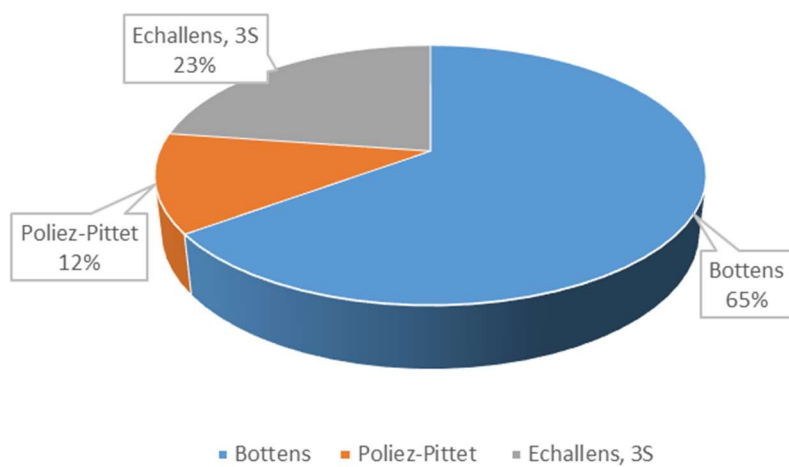
Les graphiques qui suivent vous permettent de prendre connaissance de la provenance des élèves qui fréquentent nos classes du Collège des Lionceaux.

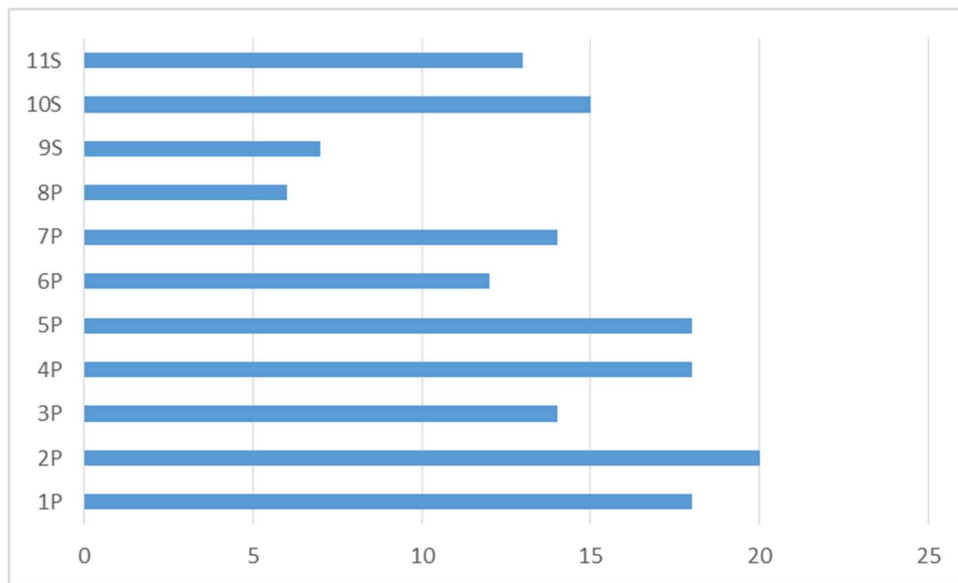
Ils montrent également où sont enclassés nos jeunes, ainsi que leur répartition de la 7P à la 11P (fin de la scolarité obligatoire).

Bottens - 1 à 6P - 111 élèves



Lieux de scolarisation des enfants de Bottens





Les points marquants pour Christian Jaquier, municipal

Quelques chiffres pour commencer

Le refuge a été loué 137 fois, la grande salle 44.

5 habitants de Bottens d'origines portugaises sont devenus suisses.

Après avoir enregistré 128 arrivées et 123 départs, Bottens comptait au 31.12.2017, 1'263 habitants.

La moyenne du nombre d'électrices et d'électeurs s'est établie à 885 personnes.

Bâtiment des Placettes N° 3

Démontage de la cheminée inutilisée au nord du bâtiment.

Réparation des portes et des marches d'escaliers.

Travaux d'entretien chez le locataire de l'appartement sous-combles.

Réparation du mur et de la barrière extérieurs. Changement des poteaux.

Maison de commune

Suite au feu d'un transformateur à la rue de l'Ancien four à pain, des condensateurs ont explosés sur le tableau électrique du congélateur. L'entreprise est venue dans l'heure pour réparer. Ces frais ont été pris en charge par Romande Energie, responsable de la panne.

Salle polyvalente

Suite aux travaux de transformation de la salle de gymnastique entrepris par la commune de Poliez-Pittet, les élèves sont venus durant deux mois tous les matins pour effectuer leur temps de sport, ceci engendre un surplus de locations versées par l'ASIRE.

La loi fédérale sur les installations électrique ayant été modifiée, passant de 10 à 5 ans pour le contrôle périodique des installations, cela a engendré un coût de CHF.4'945.- ceci n'était pas porté au budget.

Chauffage

Une alarme en cas de pannes a été installée, ce qui permet à notre employé d'exploitation ou moi-même de se rendre sur place dès qu'une panne est détectée.

Police

Rencontre avec le chef de poste de la Gendarmerie d'Echallens en début d'année pour évaluer les besoins de notre commune.

Suite à cette séance, il en ressort plusieurs points positifs :

- Visites de temps à autres au refuge et au bois de la Rueyres pour dissuader certaines personnes d'emprunter le chemin forestier qui va en direction de la déchetterie.
- Se positionne sur le parking devant le collège des Lionceaux et effectue quelques contrôles.
- La pose du radar dans notre village.
- La venue du véhicule, poste mobile fait comprendre aux citoyens que c'est une Gendarmerie de proximité.

SDIS Haut-Talent

Nos sapeurs ont été alarmés à 38 reprises durant cette année.

Un incendie important à la nouvelle grande salle et UAPE de Bretigny.

Un autre aussi important qui s'est déclaré à la scierie de Montheron.

Nous avons eu l'opportunité d'acheter un véhicule pour officier chef d'intervention et ceci, sans dépassement de notre budget.



Les points marquants pour Patricia Riva, municipale

Lausanne Région

En 2017 le conseil communal a refusé le préavis visant à quitter Lausanne Région. Patricia Riva, municipale, a accepté de se joindre à une toute nouvelle commission de Lausanne Région : la commission Seniors. Les réunions au sein d'une commission sont des occasions pour tisser des liens avec d'autres communes, leurs municipaux, leurs syndics et sont très enrichissantes.

La commission Seniors de Lausanne Région a été créée en novembre 2016 sur demande du Bureau de coordination en partant du constat (démonstré par bon nombre d'études) qu'un senior disposant d'un réseau social est moins sujet à l'isolement dont les conséquences sont souvent associées à des affections de la santé. Les objectifs de la commission sont doubles :

Retraite active : valoriser le savoir-faire des seniors qui souvent possèdent du temps, de l'expérience et qui ont envie de s'investir dans des projets.

Réseau social : favoriser la création de liens entre les seniors, leur communauté et leur quartier, afin d'empêcher l'isolement et la solitude.

La commission se réunit quatre à cinq fois par année et se constitue en groupes de travail selon les thématiques abordées. Elle est présidée par M. Serge Sandoz, Municipal de Cheseaux-sur-Lausanne.

Journal Contact

En 2017, le journal Contact a publié trois numéros. L'équipe du journal a subi des départs et un nouveau membre est venu rejoindre la rédaction qui se compose désormais de :

- Pascal Moullet : rédacteur en chef
- Patricia Riva : photos, mise en page, rédaction, publicité
- Carine Delpierre : rédaction
- Philippe Guignard : rédaction

L'équipe cherche une cinquième personne pour étoffer la rédaction et renouveler les idées ou qui aime la photo.

Informatique

www.bottens.ch

L'arrivée de Audrey Kalbfuss comme secrétaire du Conseil communal et son efficacité rendent possible le transfert de la gestion complète de la partie du site concernant le Conseil communal. Elle pourra ainsi être plus réactive et publier tout de suite les documents du Conseil.

Affaires culturelles et loisirs

Sociétés Locales

Petit bilan de santé des sociétés locales. Cette année peu de changements, mais une bonne nouvelle :

La jeunesse de Bottens confirme son retour. L'annulation de la mise en pause par la FVJC ne sera effective que début 2018. En attendant, des jeunes pleins d'entrain ont aidé le jour de la visite des biens communaux organisée par le Conseil Communal et plus tard, ils ont tenu le bar lors des festivités du 1^{er} août. La municipalité leur a fourni un local (le même que la jeunesse précédente) pour les encourager à poursuivre.

1^{er} août

Cette année le 1^{er} août a trouvé son organisatrice en la personne de Patricia Riva municipale, et des personnes semblent motivée pour reprendre la relève pour 2018.

Transports publics

Contribution financière pour les lignes de trafic régional. Participation des communes pour l'exercice 2017 selon répartition définitive

Les séances organisées par les TL (Transports Lausannois) nous apprennent bien des choses :

- L'entretien de l'arrêt du bus 60 est à notre charge ainsi que tous les aménagements que les nouvelles lois apporteront dans le futur, comme le rehaussement de la chaussée pour l'accès aux chaises roulantes et poussettes.
- La ligne 60 reste la plus rentable de tout le réseau lausannois et sa fréquentation ne cesse d'augmenter.
- Les TL désirent acheter des nouveaux bus à 2 étages pour les lignes régionales comme le 60 et ainsi rendre les trajets plus sécurisés et confortables.
- Les TL mettent à disposition des nouvelles applications pour smartphone (infos sur le site www.bottens.ch)

Cette année les vitres de l'arrêt du bus ont été brisées à deux reprises. Notre assurance « bris de glace » a couvert ces frais. Malgré la bonne volonté de notre employé communal, les tags restent impossibles à enlever. La municipalité œuvre pour que l'arrêt du bus ne se dégrade pas car ceci engendre un sentiment d'insécurité chez les usagers. Décision est prise de le faire repeindre en 2018.

Épuration et assainissement

Étude sur la régionalisation

Les nombreuses séances et échanges avec des professionnels, les représentants des autres communes, la DGE (Direction Générale de l'Environnement) et finalement l'étude sur la régionalisation menée par le bureau d'ingénieur HOLINGER démontre que la solution la moins coûteuse sera de se raccorder à la STEP d'Echallens. La municipalité a décidé de poursuivre dans l'idée de se régionaliser. Un COPIL régional sera mis sur pied et poursuivra les démarches et les estimations des coûts d'une manière plus approfondie. Ceci n'engage en rien la commune qui pourra

à tout moment renoncer à se raccorder. Dans tous les cas, il faudra terminer le séparatif des eaux claires et usées. Il manque à ce jour toute la rue des Placettes et quelques petits tronçons.

Étude de régionalisation HOLINGER: le but principal de l'étude consiste à élaborer les bases nécessaires et apporter des éléments techniques et financiers pour que les communes mandantes puissent décider si elles désirent rester telles quelles (Statu quo) ou regrouper leurs STEP en 1 pôle (Echallens) ou 2 pôles (AET Bretigny et Echallens) .

Le périmètre d'étude est composé des STEP suivantes :

1. STEP Echallens
2. STEP Sugnens (déjà raccordée)
3. STEP Bottens
4. STEP Fey
5. STEP SIEGO (à Eclagnens)
6. STEP Goumoëns-le-Jux
7. STEP AET (à Bretigny-sur-Morrens)
8. STEP Morrens-Talent

But de la régionalisation :

- Optimiser les coûts
- Disposer d'une STEP performante et aux normes
- Assurer l'équité de répartition des coûts
- Mettre en place une solution valable à long terme
- S'adapter à l'évolution démographique
- Fixer les exigences qui doivent être atteintes
- Professionnaliser d'avantage la gestion et le traitement des eaux usées
- Traiter les micropolluants.

Il faut savoir qu'une subvention de 75% de l'État est prévue sur les travaux nécessaires au traitement des micropolluants et 35% pour les STEP se raccordant à une STEP principale traitant les micropolluants. Cependant la mise en conformité de STEP isolées sera entièrement à la charge des communes.

Par ailleurs une taxe annuelle de 9.- / habitant raccordé est actuellement perçue depuis 2016 pour toute commune dont la STEP ne traite pas les micropolluants. Être raccordé à la STEP d'Echallens avec un seuil de minimum 8'000 Équivalent-Habitant (EH) supprimerait cette taxe.

La STEP de Bottens n'a pas eu de frais particulier ces dernières années en dehors des frais d'entretien habituels. Néanmoins, il y a des pannes régulières qu'il faudra faire **réparer**. Les résultats d'analyses régulières démontrent que notre STEP est en surcharge, avec une performance d'épuration faible et elle ne nitrifie pas. Elle n'est donc plus aux normes. La DGE n'a pas été pressante jusqu'ici (fin d'étude régionale). Toutefois, il faudra trouver des solutions jusqu'à la mise en service de la nouvelle STEP régionale (2025), la DGE ne laissera certainement pas la STEP de Bottens sans amélioration pendant les 7 prochaines années.

Par ailleurs, en cas de décision de Statu Quo, la DGE va exiger des mises aux normes immédiates et les STEP actuelles vont commencer à beaucoup coûter, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Parcs et espaces verts

Mauvaises herbes

Durant la belle saison, nombreux sont ceux qui se plaignent des mauvaises herbes. Elles envahissent le gazon, les interstices des routes, les parcs et les cimetières.

Le Roundup est la marque la plus fréquente lorsqu'on parle de glyphosate (ou produit phytosanitaire). Le glyphosate est très controversé depuis quelques années et s'il n'est pas interdit en Suisse, il l'est pour l'usage privé et les communes sur les surfaces stabilisées telles que les routes, les terrasses, le gravier etc... (ORRCHIM : ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits phytosanitaires) Les réglementations imposant l'abandon des produits phytosanitaires dans l'espace public touche forcément les cimetières et ceci ne manque pas de soulever des réactions.

La commune est équipée d'un « brûleur » à gaz qui brûle la plante mais ce traitement ne détruit pas la racine. Le meilleur traitement reste l'arrachage manuel.

Arbres

Une entreprise du village « Paysagiste soins aux arbres » a été mandatée pour tailler et prendre soin des arbres de l'ensemble du village. Les tailles sont échelonnées sur plusieurs années en fonction des besoins de chaque arbre afin de leur permettre de grandir et de se développer harmonieusement tout en sécurisant les voies publiques. La municipalité analysera chaque année les devis à venir.

Quelques arbres ont dû être abattu pour des question de gêne au trafic, parce qu'ils étaient malades ou présentaient un danger. Il est prévu de replanter des arbres en 2019.

Décorations florales et hivernale

En début d'année, la municipalité a proposé à Agenda 21 de prendre en charge la décoration florale du village avec l'aide de la population, ou des écoles. L'idée était, comme à Guéreins notre ville jumelle, de faire participer la population sous une forme ou une autre et avoir un village fleuri et décoré sans faire exploser les coûts en mandatant une entreprise. L'équipe d'Agenda 21 a préféré se charger seule de la décoration des bacs mis à disposition.

À la fin de l'année, Agenda 21 a accepté également de faire la décoration de Noël sur l'avant-toit de la salle polyvalente. Cette décoration a été fort appréciée par les organisateurs du marché de Noël, le Conseil communal lors de sa dernière séance, le Noël des Aînés et lors de la chantée de Noël. La municipalité remercie Agenda 21 pour toute l'aide apportée à la décoration du village.

Employé communal

Henri Guignard a été mandaté en début d'été avec un contrat à l'heure afin d'aider Nik Binggeli, l'employé communal. En effet, il fallait quelqu'un qui puisse remplacer Nik lorsqu'il est malade ou en vacances pour l'entretien de la STEP et le ramassage des poubelles du village (crottes de chiens, arrêt du bus et autres). Il fallait également quelqu'un qui puisse remplacer Joseph Ecoffey à la déchetterie en cas de nécessité. Par ailleurs, la volonté de la municipalité d'avoir un village fleuri et bien entretenu implique une surcharge de travail pour l'employé communal à la belle saison. Il a donc été décidé qu'Henri Guignard s'occupe également de la tonte des terrains de foot.

Freddy Dutoit était chargé de tailler les haies et tondre l'herbe aux abords des terrains de foot et de la salle polyvalente. À son décès, son travail a été également donné à Henri Guignard.

La municipalité a décidé d'équiper avec des habits de sécurité les employés communaux qui travaillent au bord des routes et des chemins et qui, de ce fait, prennent des risques. Nik Binggeli et Henri Guignard ont ainsi été équipés de T-shirt, veste chaude et étanche et de pantalons aux normes de sécurité orange fluo avec bandes réfléchissantes, ainsi que de chaussures de sécurité. Ceci permet également à la population de les reconnaître.

Les points marquants pour Gérard Stettler, municipal

Forêts

Groupement forestier de la Menthue

L'année 2017 a connu quelques soubresauts climatiques. En effet, de forts coups de vent ont eu lieu aux mois de juin, novembre et décembre qui ont eu pour résultat de coucher des centaines de m³ de bois. De fortes pluies ont aussi provoqué, par endroit, de nombreux dégâts aux infrastructures.

Le phénomène de la chalarose maintient sa progression. D'autre part, le rythme de travail dans les surfaces de jeunes peuplements reste soutenu, mais toujours avec la méthode des soins sylvicoles modérés. En résumé, l'objectif est d'appliquer les mesures indispensables, de façon ciblée sur les tiges destinées à former le peuplement final.

La barre des 100 ha de forêts privées en gestion sous forme de convention a été franchie. C'est un défi important qui attend notre groupement forestier comme partenaire de l'ensemble des propriétaires privés.

Enfin, bonne nouvelle, le résultat 2017 correspond à un excédent de produits de CHF. 9'673.77, essentiellement dû à l'excellente gestion de notre garde forestier.

Plus spécifiquement à Bottens, la traditionnelle mise de bois a eu lieu le 4 novembre. Ce sont 19 lots de bois de feu, pour un total de 168,8 m³, qui ont été misés dans la bonne humeur. Malheureusement, et pour la première fois, aucun chantier forestier sur notre commune n'a permis d'obtenir le bois en question « gratuitement ». Nous avons par conséquent une facture de CHF. 14'837.05 d'achat de bois pour une vente totale lors de la mise de CHF. 7'980.00. Cette situation va nous amener à revoir certainement la forme que prendront nos mises de bois à l'avenir.

Déchets – Ordures ménagères

Les instruments de financement

La taxe au poids

Pour rappel, le système de la taxe au poids a été choisi car il applique au plus près la causalité directe. Le transport et l'incinération des ordures ménagères sont généralement facturés à la tonne. La taxe au poids amène donc logiquement le détenteur des ordures à trier en priorité les déchets lourds et il devrait relativiser l'importance des déchets plastiques.

Le montant de cette taxe est resté inchangé à 40 ct/kg depuis son introduction.

La taxe de base

Conformément à l'article 32a, al 1 de la loi fédérale sur la protection de l'environnement, les taxes constituent l'instrument à utiliser pour financer l'élimination des déchets urbains. Le dispositif de taxation comprend une taxe directement proportionnelle à la quantité – au poids – et une taxe de base.

Taux de couverture des charges par :	2015	2016	2017
La taxe au poids (compacteur)	68.37%	98.10%	100.38%
La taxe de base (déchetterie)	58.40%	85.52%	90.40%
Global des déchets	61.77%	89.47%	93.43%

L'évolution des différents taux de couverture est très positive. À très peu de chose près, et sans incident majeur dans l'infrastructure, les taxes facturées permettent d'assurer le coût d'élimination des déchets que nous générons. À noter que ce résultat est obtenu sans augmenter les taxes, mais en maîtrisant les dépenses, par exemple en ayant recours à des prestataires locaux en matière de transport.

Matériaux récoltés et éliminés

Matériaux	2013	2014	2015	2016	2017
Ordures ménagères (t)	145.92	109.54	124.02	122.87	123.37
Verre (t)	56.61	53.51	50.01	54.84	50.00
Déchets verts (t)	150.00	135.00	117.10	137.52	135.52
Objets encombrants (t)	40.29	41.96	47.24	28.22	33.06
Papier (t)	72.72	79.12	84.78	74.56	65.76
Métaux (t)	22.01	23.23	28.20	22.88	32.38
Bois (t)	51.36	53.56	65.82	52.31	53.13
Inerte non recyclable (m ³)	48.00	59.00	60.00	59.00	64.00

Contrairement à 2016, l'accès à la benne des objets encombrants a été laissé libre à chaque ouverture de la déchetterie en 2017. Il en a résulté une augmentation de 4.84 tonnes à 33.6 tonnes (+ 17%), chiffre qui reste heureusement bien éloignée du record de 2015. Malheureusement, on trouve encore bien trop souvent dans cette benne des sacs à ordures ordinaires de toutes tailles qui n'ont rien à y faire. La municipalité prendra des mesures prochainement qui devraient sérieusement réduire ces comportements assimilables malheureusement à des incivilités.

En parallèle, le poids des ordures ménagères est resté stable (+ 0.5 t). Il n'y a par conséquent pas eu de report significatif des ordures ménagères dans la benne des objets encombrants.

Services industriels

Service des eaux

L'association intercommunale d'aménée d'eau d'Echallens et environs (AIAE) est composée aujourd'hui de 13 communes. Bottens a adhéré en 2014. Elle couvre environ 50% des besoins en eau potable de ses sociétaires alors que pour Bottens, c'est le 100%.

La source de la Mine a encore produit en 2017 9'763 m³ au profit de notre commune. Après les travaux de réfection du réservoir, qui auront lieu en principe au 2^{ème} semestre 2018, cette eau sera propriété de l'AIAE.

Bottens a vécu une année difficile avec de nombreuses ruptures de canalisation qui ont nécessité des interventions et creuses. Travaux obligatoires qui ont malheureusement alourdi les coûts d'entretien de notre réseau.

En décembre 2017, le Conseil communal a validé un nouveau règlement communal sur la distribution d'eau afin de l'adapter aux exigences procédurales découlant du droit fédéral et à la nouvelle loi sur la distribution de l'eau du canton de Vaud, entrée en vigueur le 1er août 2013.

Chiffres clés

En m ³	2016	2017
Eau source de la Mine	15'036	9'763
Eau achetée à l'AIAE	57'823	72'312
Eau facturée aux consommateurs	64'455	59'000
Eau non-facturée (bâtiments communaux)	2'884	2'809

En 2017, les nombreux chantiers de constructions et les trop fréquentes ruptures de conduites communales ont eu un effet négatif sur le ratio eau achetée/eau vendue. Alors qu'il n'était que de -7,5% en 2016, il s'est élevé à près de -25% en 2017. Tous nos efforts doivent porter à l'avenir à inverser cette tendance.